

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur de Beer de Laer Arthur demeurant Avenue Chevalier Jehan 105 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue Chevalier Jehan, 105 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°121M.

Le projet consiste en la modification d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Le gabarit du volume principal n'est pas modifié, les interventions se limitent à la toiture et aux façades ;
- La démolition des trois lucarnes arrière existantes ; la création d'une lucarne en toiture arrière d'une dimension de 15m26 sur une hauteur de 2m20 environ ; réalisée en panneaux de fibro-ciment de teinte grise et en bardage bois ;
- La modification de la toiture avec une isolation en sarking, en la rehaussant d'environ 14cm ; le revêtement de tuile ton rouge est modifié en ardoises de ton naturel ; trois vélux de dimensions 98/134 sont ajoutés à cette toiture ;
- La modification des espaces intérieures ;
- La modification des dimensions des fenêtres en façades latérales gauche et arrière ; toutes les fenêtres sont modifiées en châssis aluminium de ton gris ;
- Une emprise au sol inchangée ;
- Les abords ne sont pas modifiés.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions pour les points suivants :

- Article 1c : le projet propose une lucarne en façade arrière qui occupe plus des 2/3 de la largeur des toitures ;
- Article 1^e : le projet propose des revêtements en bois dont la teinte en toiture n'est pas le gris noir de l'ardoise ou de la tuile engobée noire.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28 novembre au 12 décembre 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 17 novembre 2025